

RÉSERVE OPÉRATIONNELLE DE LA POLICE

NOS COLLEGUES POLICIERS RETRAITÉS







AUJOURD'HUI

CE MÊME COLLÈGUE TOUCHERA UNE INDEMNITÉ DE 88.00€

Les obliger à signer des contrats antidatés faisant mention d'une indemnité alors qu'aucun arrêté n'est encore connu, est inadmissible



